

FACTURE REPAS – BOISSONS - ACCUEIL

La Formation en Cours de Carrière du Réseau Cpeons – Enseignement Secondaire

doit à : -----

Adresse : -----

Tél. : -----

Date de la **facture** : / /2024-----

La présente déclaration de créance doit être accompagnée en annexe des documents justificatifs des sommes dépensées.

Montant maximum autorisé pour le repas et les frais d'accueil (si justifiés) : 12,00 euros/journée complète de formation/personne (formé et formateur).

N° : ----- Intitulé : -----	Euros
Nombre de jours de formation : Prix unitaire du repas : Nombre de participants au repas chacun des jours :	
Total des frais d'accueil et de repas (justificatif(s) en annexe)	

Numéro de compte+IBAN-----

Communication -----

Certifié sincère et véritable pour la somme de (en toutes lettres) -----

Signature -----

Rubrique comptable : REPAS

2023-2024